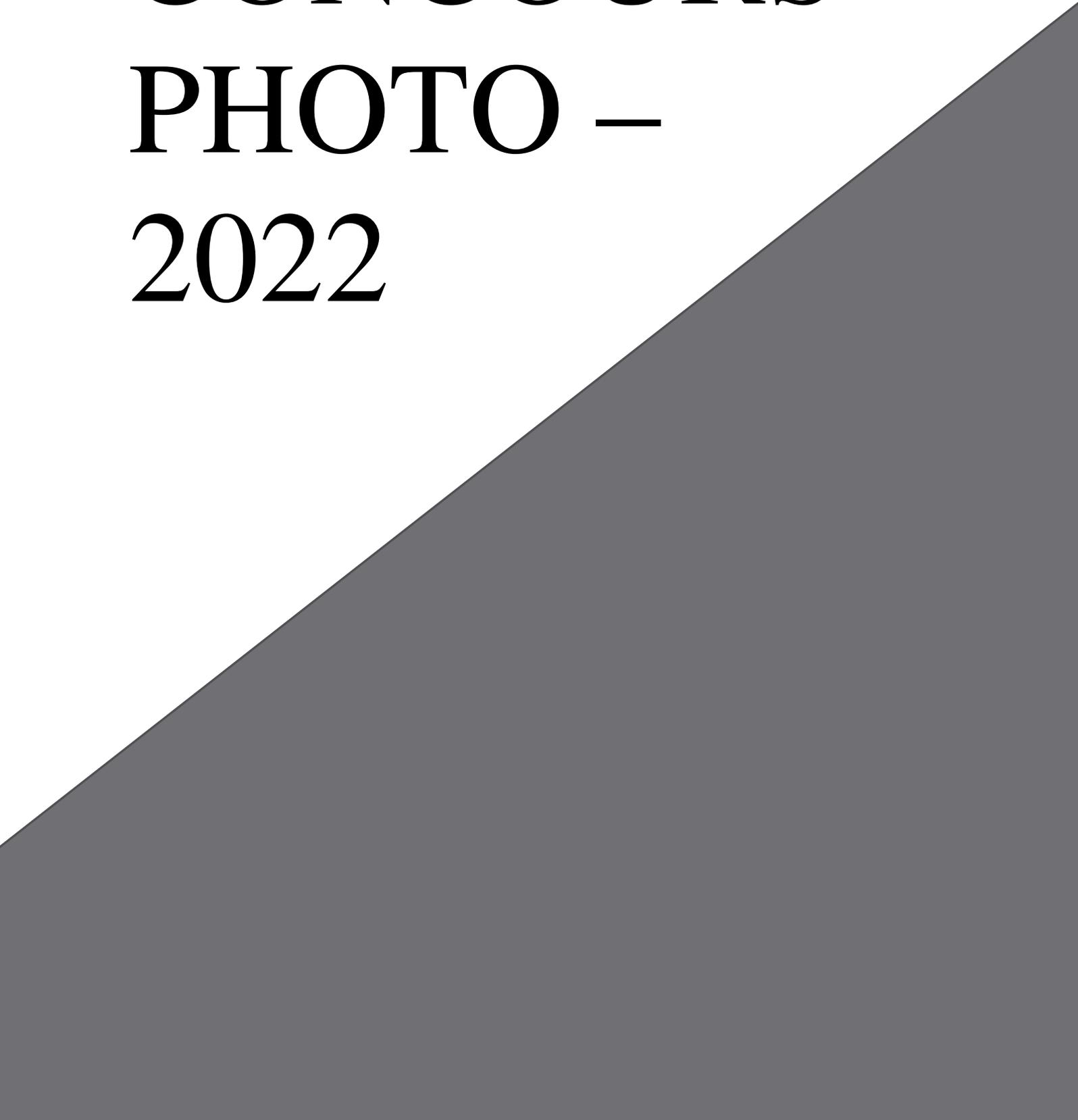


REGLEMENT
CONCOURS
PHOTO –
2022





FOUR GRAND-MERE organise un concours photos gratuit, ouvert à tous les photographes gourmets possédant un FOUR GRAND MERE!

1 THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « LA CUISSON AU FEU DE BOIS ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2 CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, habitant en France métropolitaine.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 25 Juin jusqu'au 28 aout 2022.

4 MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum, d'un format paysage, en couleur.

Elles devront être postée en commentaire sous la publication du lancement de ce concours photo. Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, fournir son fichier original en format JPG ou PNG.

Conditions pour que les photos soient acceptées

- On doit clairement voir votre Four grand-mère sur la photo
- Il doit-être en utilisation, mettre en valeur la cuisson au feu
- La photo doit-être prise en format paysage
- La photo prise par la communauté doit illustrer soit:
 - La convivialité d'une soirée autour du Four à bois Four Grand Mère
 - De belles recettes grillades, pizzas, plats mijotés, brioche, pain, recettes atypiques, cuisine en famille...
 - Votre belle installation de Four Grand-Mère en intérieur ou extérieur
 - Autres... mettant en valeur votre Four Grand-Mère

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de FOUR GRAND MÈRE.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5 JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Le Personnel FOUR GRAND-MÈRE sera le jury pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Monsieur CELERIER, il sera composé des membres volontaires de l'entreprise FOUR GRAND-MÈRE.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon objective. La publication des résultats aura lieu le 31 aout 2022.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Présentation du Four Grand-mère
- Originalité de la recette présentée
- Convivialité de ce moment du Bon

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6 PRIX ET RECOMPENSES

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 460 euros. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors de la remise des prix:

1^{er} prix : une pelle bois, un thermomètre laser, des moufles thermiques, 5 bannetons, un tablier et un tee-shirt

2^{ème} prix : un thermomètre laser, des moufles thermiques, 5 bannetons, un tablier et un tee-shirt

3^{ème} prix : des moufles thermiques, un tablier et un tee-shirt

Les gagnants seront informés par Messagerie Facebook

Les lots ne seront ni repris, ni échanges et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7 INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.